



## COMPTE RENDU SUCCINCT

*Conseil Municipal  
du  
Mardi 26 Juin 2018*

Le mardi 26 juin 2018 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 19 juin 2018, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

**Nombre de membres en exercice : 26**

**Etaient présent(e)s :** M. DORIZON – MME Carine BILIEU – MME PEDRONO – M. LEVASSEUR – MME MÉNELET - M. LION – MME JOLY – MME FLEURY - M. GUITTET - M. DEGREMONT – MME BROCHOT (à partir de la délibération n° 2018-065) – M. DIAS - MELLE RENAULT - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – MME CAISSO - M. DAGUE – M. LABRIT – MME PERRIER – M. LEMAITRE – MME GAUTHIER – MME BOUGENOT

**Absent représenté :** M. HERRY par M. DAGUE

**Absent(e)s** M. OMNES-MME FERNET-M. MENARD-Mme BROCHOT (jusqu'aux décisions du Maire incluses)

**Secrétaire de Séance :** M. Luc DEGREMONT

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délib. N° 2018-063 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal**

**ADOPTE** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 26 juin 2018.

À l'unanimité,

**Délib. N° 2018-064 : Approbation du procès-verbal du 03 avril 2018**

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 03 avril 2018.

À l'unanimité,

**Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales**

**PREND ACTE** des décisions du Maire n° DM. 2018-023, n° DM 2018-024, n° DM 2018-025, n° DM 2018-026, n° DM 2018-048, n° DM 2018-049, n° DM 2018-050, n° DM 2018-051, n° DM 2018-052, n° DM 2018-053, n° DM 2018-054, n° DM 2018-055, n° DM 2018-056, n° DM 2018-057, n° DM 2018-058, n° DM 2018-059, n° DM 2018-060, n° DM 2018-061, n° DM 2018-062.

**Délib. N° 2018-065 : Maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire**

**PROCÈDE** au vote à main levée,

**DÉCIDE** de ne pas maintenir monsieur HERRY dans ses fonctions de Maire-adjoint.

À la majorité absolue, 12 voix pour,

Se sont abstenus de prendre part au vote (M.DAGUE-M.HERRY-MME Claudine BILIEU-M. DIAS-MME CAISSO-M.FRANCOIS-M.LABRIT-MME PERRIER-MME GAUTHIER-MME BOUGENOT-M.LEMAITRE).

**Délib. N° 2018-066 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire et ordre des adjoints**

**ADOPTE** le nombre des adjoints au Maire à 8,

**À l'unanimité.**

**DÉTERMINE** l'ordre du tableau des adjoints :

BILIEN Carine	Première Maire-Adjointe
PEDRONO Anne-Marie	Deuxième Maire-Adjointe
LEVASSEUR Thierry	Troisième Maire-Adjoint
MÉNELET Carine	Quatrième Maire-Adjointe
LION Robert	Cinquième Maire-Adjoint
JOLY Anne-Marie	Sixième Maire-Adjointe
FLEURY Muriel	Septième Maire-Adjointe
Poste vacant	Huitième Maire-Adjoint(e)

**À la majorité absolue, 18 voix pour** (M. DORIZON – MME Carine BILIEN – MME PEDRONO – M. LEVASSEUR – MME MÉNELET - M. LION – MME JOLY – MME FLEURY - M. GUITTET - M. DEGREMONT – MME BROCHOT – M. DIAS - MELLE RENAULT - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEN – MME CAISSO - M. DAGUE-M. HERRY),

**Se sont abstenus de prendre part au vote** (M. LABRIT-MME PERRIER-MME BOUGENOT-MME GAUTHIER-M. LEMAITRE).

**Délib. N° 2018-067 : Election d'un nouvel adjoint au Maire**

**CONSTATE** que deux candidates proposent leur candidature au poste d'adjoint vacant : Mme Sandrine BROCHOT de la liste majoritaire et Mme BOUGENOT Françoise de la liste minoritaire,

**DÉCIDE** de procéder à un vote à main levée, après accord unanime des conseillers municipaux présents,

**PROCÈDE** au vote :

**A obtenu 18 voix pour, MME Sandrine BROCHOT** (M. DORIZON – MME Carine BILIEN – MME PEDRONO – M. LEVASSEUR – MME MÉNELET - M. LION – MME JOLY – MME FLEURY - M. GUITTET - M. DEGREMONT – MME BROCHOT – M. DIAS - MELLE RENAULT - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEN – MME CAISSO - M. DAGUE-M. HERRY),

**A obtenu 4 voix pour, MME Françoise BOUGENOT** (MME PERRIER-MME BOUGENOT-MME GAUTHIER-M. LEMAITRE),

**DÉSIGNE**, au regard du résultat du vote, à la majorité absolue, **Mme Sandrine BROCHOT** pour occuper le poste de Maire-Adjointe, au 8<sup>ème</sup> rang du tableau des adjoints.

**Délib. N° 2018-068 : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2015-2016**

**DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables de la liste n° 3335240833 arrêtée par le trésorier à la date du 24 mai 2018, pour un montant total de 663,65 €,

**PRÉCISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2018,

**AUTORISE** monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

**À la majorité absolue 22 voix pour, 1 contre** (MME PERRIER).

**Délib. N° 2018-069 : Demande de subvention exceptionnelle par le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté**

**DÉCIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 239 € au profit du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) d'Arpajon, pour l'exercice des missions de la psychologue scolaire intervenant dans les écoles de Boissy-sous-Saint-Yon,

**APPROUVE** l'imputation budgétaire en vue d'un versement au titre de l'exercice 2018.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2018-070 : Revalorisation des tarifs municipaux de locations de salles communales**

**APPROUVE** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une augmentation de 2 % des tarifs de location de salles et un nouveau tarif pour les week-ends des vacances scolaires,

**PRÉCISE** que les tarifs forfaitaires annoncés sont doublés lorsque la réservation s'étend à la journée du dimanche, en dehors des conditions de réservation définies lors des vacances scolaires,

**APPROUVE** les termes précisant les conditions de gratuité de location des salles communales au profit des associations,

**APPROUVE** le principe de la pénalité « ménage » aux conditions tarifaires susnommées dans le cas où le mauvais état constaté lors de la restitution de la salle nécessiterait la remise en propreté aux frais de la municipalité,

**APPROUVE** le principe de la pénalité de dégradation lorsqu'il est constaté une détérioration de matériel dont le montant est à estimer sur la base d'un devis,

**AUTORISE** monsieur le Maire à faire constater ces pénalités et à émettre les titres correspondants.

À la majorité absolue 18 voix pour, 5 contre (M.LABRIT-MME PERRIER-M.LEMAITRE-MME GAUTHIER-MME BOUGENOT).

**Délib. N° 2018-071 : Cession de la parcelle AS 317 sise rue de la Gare – autorisation donnée au Maire de vendre**

**APPROUVE**, au vu de l'estimation des domaines, la cession de la parcelle AS 317 de 396 m<sup>2</sup>, comprenant un bâtiment d'habitation (ancienne gare) de 140 m<sup>2</sup> environ, à Messieurs GAZONNAUD Philippe et GAZONNAUD Jean-Michel,

**APPROUVE** que cette cession se face au prix de 110 000 €, tel que fixé en 2016 au regard de la délibération n°2016-026 et des arguments sus-évoqués,

**DIT QUE** le compromis de vente est finalisé et que le notaire est en attente de la proposition de prêt bancaire de la part des frères GAZONNAUD,

**DIT QUE** les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,

**PRÉCISE** que les frais de division parcellaire et de bornage que la commune a engagé ont été de 2 280 €,

**AUTORISE** monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer l'acte authentique auprès du notaire SCP LAMBERT ET MASSON-LAMBERT, sis 3, rue Louis Moreau - 91153 ETAMPES CEDEX.

À la majorité absolue 18 voix pour,

Se sont abstenus de prendre part au vote (M. LABRIT-MME PERRIER-M. LEMAITRE-MME GAUTHIER, MELLE RENAULT).

**Délib. : N° 2018-072 : Mise en place par le Syndicat des transports Ile-de-France d'un service public de location de bicyclettes à assistance électrique – décision d'intégration de la commune dans le périmètre de déploiement du dispositif**

**DONNE SON ACCORD** pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, initié par Île-de-France Mobilités,

**AUTORISE** monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

À l'unanimité,

**Délib. : N° 2018-073 : Modification du tableau des emplois – création de postes**

**APPROUVE** la création de deux emplois d'adjoints administratifs à temps complet,

**ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié dès le caractère exécutoire de la délibération,

À l'unanimité,

**Délib. : N° 2018-074 : Expérimentation de la « médiation préalable obligatoire » - adhésion à la mise en œuvre par le CIG**

**ADHÈRE** à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion,

**DÉCIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.  
À l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire,

Maurice DORIZON

